

Couleur Boutonne



LE MOT DU MAIRE

La France vient d'élire son nouveau Président de la République et une nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale pour les 5 ans à venir. Les difficultés à surmonter et les défis à relever ne manquent pas pour que notre Pays puisse sortir de la crise, pour organiser mieux l'Europe et défendre la France dans le monde. Souhaitons-leur bonne chance pour la France.

Notons au passage la participation importante de notre commune aux différents scrutins qui nous place bien au-delà du taux national malgré une participation plus faible pour le premier tour des législatives. Merci à toutes celles et tous ceux qui sont allés voter.

Dans un registre très différent, le premier semestre a permis au Conseil Municipal de prendre des décisions importantes. Nous avons décidé entre autres de ne pas augmenter les taux d'imposition, et ce pour la 8^e année consécutive, malgré un environnement financier général tourmenté et peu favorable.

Le Conseil Municipal a également validé le travail de la commission « valorisation du patrimoine » et celui des agents, en mettant en place une gestion nouvelle des espaces publics, en liaison avec les autres communes du canton. Un article développe cette orientation forte (voir article page 2).

Je souhaite terminer mon propos en rendant hommage à une grande dame qui va tirer sa révérence dans quelques semaines. Je veux parler de l'Espérance, ce club de foot, notre club de foot. En effet, une nouvelle entité est née, de la fusion de l'Espérance et de l'AS Gournay et cette initiative honore toutes celles et ceux qui viennent de prendre cette décision (voir article page 5).

L'Espérance, dont les 90 ans viennent d'être fêtés, a imprégné beaucoup de familles de notre commune. Qui n'a pas ou n'a pas eu un enfant, un membre de sa famille qui a joué en « vert » au cours de ces dernières décennies ?

Tout au long de ces années, les joueurs et les dirigeants se sont succédé pour que la pratique du football soit possible, dans un bon esprit et avec un plaisir partagé. Je tiens personnellement à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la gestion de ce club, et qu'on ne voit pas sur le « Carré vert », mais dont le travail essentiel et obscur n'a pas d'équivalent. Cet altruisme, cet investissement désintéressé sont d'ailleurs à mettre également à l'actif des bénévoles des autres associations locales. Qu'ils soient tous remerciés pour le lien social qu'ils tissent, pour l'animation qu'ils créent et pour la reconnaissance de notre commune à l'extérieur.

LA GESTION DES ESPACES PUBLICS : DE NOUVELLES APPLICATIONS CONCRÈTES

La réduction de l'emploi des pesticides est une volonté forte des élus de la commune de Chef-Boutonne, comme d'ailleurs dans les autres collectivités en général. Depuis 2008, nos agents utilisent des pesticides uniquement dans les cimetières. Cette décision, partagée entre élus et agents, a eu pour conséquence de métamorphoser la mission des agents. Une nouvelle organisation et de nouvelles pratiques sont donc nécessaires.



Parc de la Mairie

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RÉFÉRENCEMENT

La suppression de l'emploi des pesticides a une conséquence : l'herbe pousse ! Et nos agents ne peuvent être partout à la fois. Il faut donc s'organiser. Après trois années où nos efforts étaient certains mais pas ciblés, 2012 représente une nouvelle étape. Tout d'abord, une réflexion a été menée par les services et la commission « valorisation du patrimoine » pour déterminer les zones où l'on peut accepter de l'herbe et là où l'on n'en accepte pas. Un véritable plan de référencement qualifie toutes les rues de la commune à travers trois zones différentes :

- la **zone prestige** est la zone où la présence des herbes n'est pas tolérée. Cette zone nécessite un passage fréquent pour enlever ou couper ces herbes. Elle correspond principalement au centre-ville et axes principaux.
- la **zone intermédiaire** regroupe principalement les autres zones habitées où les herbes sont tolérées. Un entretien périodique est réalisé.
- la **zone naturelle** est constituée des voies non urbanisées et est entretenue une fois à deux fois par an.

Ce plan est visible sur le site internet et est affiché devant la mairie.

Afin de suivre ces axes de travail, la municipalité a décidé de renouveler la même opération qu'en 2011, où des demandeurs d'emploi ont durant le mois de juin participé au désherbage mécanique des rues. Au-delà d'une volonté sociale d'aider une dizaine de personnes bénéficiaires du RSA, ce travail est indispensable à ce moment de l'année.

De même, nos agents du service des espaces verts ne peuvent être présents en même temps partout. C'est pour cette raison que la gestion différenciée, expliquée ci-dessus, s'accompagne d'une réduction des espaces tondus pour transférer le temps de travail ainsi gagné, sur le désherbage mécanique, qui demande plus de temps de travail que la pulvérisation de désherbants réalisée auparavant (bénéfice également au niveau du bilan

carbone). C'est ainsi que des prairies fleuries ont remplacé cette année des espaces traditionnellement tondus fréquemment (2 ha environ) : partie du parc, prairie du château, place Pré, accotements... Malheureusement, le résultat obtenu n'est pas à la hauteur de ce qui était escompté. Ces semis ont effectivement été endommagés par les gels tardifs. Les bordures fleuries, les couvre-sols sont également développés pour masquer les herbes non désirées.

UNE MÉCANISATION NÉCESSAIRE

Ce travail mécanique manuel a des limites et de nouveaux outils ont été développés par les entreprises spécialisées qui se sont engouffrées dans un nouveau marché important, tant l'ensemble des communes souhaite aller dans la même direction. C'est pour cette raison que les communes du canton, par l'intermédiaire du SIVU voirie, ont décidé d'investir dans de nouveaux matériels que vous verrez dans quelques mois.

Trois outils permettront notamment d'enlever les herbes sur les parties calcaires, ou sur les parties goudronnées. Un autre, à base de chaleur infrarouge, sera réservé aux espaces durs (trottoirs ciment par exemple) et brûlera les herbes. Cet investissement global de 58 000€ TTC du SIVU montre la volonté forte de tous les élus cantonaux pour s'adapter à cette nouvelle orientation. Soulignons l'engagement fort également des agences de l'eau qui ont accompagné financièrement ces acquisitions ; ce qui montre le rapport direct entre la qualité des eaux et la réduction des pesticides.

2012 est une étape supplémentaire dans la gestion des espaces publics, à travers la mise en place d'un plan de référencement. Mais cette volonté des élus doit s'accompagner d'une prise de conscience de chacun d'entre vous; d'une part en réduisant ou en supprimant complètement l'emploi de pesticides dans vos espaces privés (cour, jardin...) et d'autre part, en acceptant davantage les herbes dites sauvages.

À ce titre, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'utiliser des pesticides (désherbants notamment) sur la voie publique. Cette remarque vaut pour les particuliers, les agriculteurs et les professionnels. La police de l'eau est en droit de verbaliser tout contrevenant à cette mesure. En revanche, couper les herbes, ou les arracher manuellement est un geste civique.

Pour nous, une rue « propre » peut être une rue sans herbe mais c'est avant tout une rue sans pesticides.



Parc du Château

ET DE TROIS !!! TROIS ANS ET TROIS ACTIONS

Depuis mars 2010, des élus membres des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) des communes du canton de Chef-Boutonne travaillent ensemble, pour mettre en place des actions en faveur des enfants. Le CCAS de Chef-Boutonne vient de valider les 3 actions suivantes :

PISCINE

Pour la troisième année consécutive, **une action « Piscine »** est mise en place pendant l'été. Cette aide est soumise à conditions de ressources. Pour 2012, le seuil du QF (quotient familial) a été relevé à 650€ maximum ainsi plus de familles pourront en bénéficier.



RÉSUMÉ DE L'AIDE :

- 10 entrées gratuites par enfant
- Gratuité accordée aux enfants jusqu'à 16 ans inclus
- Sous conditions de ressources, QF de 650€ maximum
- Gratuité pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans
- Valable du 7 juillet au 2 septembre 2012 inclus à la piscine de Chef-Boutonne

COMMENT FAIRE ?

Se rendre à la mairie avec les justificatifs demandés :

- Le livret de famille
- L'attestation de QF de la CAF ou de la MSA
- Un justificatif de domicile

Le CCAS remettra alors aux familles une carte nominative qui devra être présentée avant chaque entrée à la piscine.

SPORT

La deuxième action concerne les « sports » et permettra aux familles, pour la deuxième année, de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive pour chacun de leurs enfants pendant la saison 2012-2013.



L'activité sportive devra être pratiquée sur le canton de Chef-Boutonne.

En fonction du QF, l'aide octroyée par le CCAS pourra aller de 10 € à 40 € par enfant, pour le paiement de la cotisation, dans la limite de la dépense réelle.

La nouveauté pour la prochaine saison par rapport à l'an passé est le rajout de la pratique de la pêche, en rivière ou à l'étang communal.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

- Enfant scolarisé du CP à la 3^e (inclus)
- Résider dans la commune
- Avoir un QF CAF ou MSA inférieur à 800

COMMENT FAIRE ?

Se rendre à la mairie avec les justificatifs demandés :

- Le livret de famille

- L'attestation de QF de la CAF ou de la MSA
- Un justificatif de domicile

MODALITÉS D'APPLICATION :

Le CCAS remettra aux familles, un document précisant le nom de l'enfant, le montant de l'aide (après calcul) ainsi que l'activité sportive choisie. Lors de l'inscription au club sportif, l'aide sera déduite et seule la différence, s'il y en a une, sera à régler. Le club sportif sera ensuite remboursé par le CCAS.

LES CLUBS SPORTIFS CONCERNÉS :

- Danse moderne (section du Foyer Culturel)
- Équitation (écuries du Breuil)
- Football (Chef-Boutonne, Gournay, Fontenille, Loubigné)
- Hand-ball (Val de Boutonne)
- Judo (section du Foyer Culturel)
- Pêche (en rivière ou à l'étang communal)
- Tennis (Tennis Club de Chef-Boutonne)
- Tennis de table (TTCB)
- UNSS (associations sportives des collèges F.Truffaut et du Sacré-Cœur)

CINÉMA

Pour faire suite à l'installation, en début d'année, du cinéma numérique à Chef-Boutonne, les CCAS du canton ont souhaité mettre en place pour la prochaine saison 2012-2013, **une action « Cinéma »**. En partenariat avec l'association Ciné-Chef, cette aide pourra permettre aux enfants d'aller au cinéma et plus particulièrement pendant les vacances scolaires avec une programmation pour eux. Avec le cinéma numérique, les enfants auront aussi la possibilité de voir des films en 3D à Chef-Boutonne.



RÉSUMÉ DE L'AIDE :

- 4 entrées gratuites par enfant
- Gratuité accordée aux enfants jusqu'à 16 ans inclus
- Sous conditions de ressources, QF de 650€ maximum
- Gratuité pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans
- Valable du 1^{er} août 2012 au 30 juin 2013 inclus

COMMENT FAIRE ?

Se rendre à la mairie avec les justificatifs demandés :

- Le livret de famille
- L'attestation de QF de la CAF ou de la MSA
- Un justificatif de domicile

Le CCAS remettra alors aux familles une carte nominative (la même que pour la piscine) qui devra être conservée et présentée avant chaque entrée au cinéma.

QUESTION UTILE : COMMENT TROUVER SON QUOTIENT FAMILIAL CAF OU MSA ?

Pour la CAF, il suffit de téléphoner à la CAF ou d'imprimer une attestation sur le site de caf.fr ou de venir à la mairie de Chef-Boutonne au bureau du CCAS, avec son numéro d'allocataire et son code à quatre chiffres.

Pour la MSA, le QF ainsi que la tranche se trouvent sur le document « Aide aux loisirs et aux vacances des enfants » qui est systématiquement envoyé aux familles en début de chaque année.

Pour tous renseignements complémentaires au sujet de ces aides, veuillez vous adresser à Maryse Cornette au bureau du CCAS de la mairie ou par téléphone au 05 49 29 80 04.

N'hésitez pas à diffuser ce message aux personnes susceptibles d'être concernées.

LA MAISON DU CÈDRE, UN RÉEL CHANGEMENT

Depuis de nombreuses années l'Espace Kennedy hébergeait les trois associations caritatives présentes sur Chef-Boutonne, la Croix Rouge, l'Épicerie Sociale et les Restos du Cœur.

Chacun s'accordait à dire que l'Espace Kennedy était dans un état de vétusté, tel qu'il ne correspondait plus pour loger des associations dans des conditions normales.

Convaincus de la nécessité d'améliorer le sort des ces trois associations, les élus municipaux ont décidé, en 2011, de transformer trois garages des anciens services techniques, situés derrière la mairie.



Avant les travaux

Dès le début, les responsables et les bénévoles de ces trois associations ainsi qu'une quatrième, le Secours Catholique, ont été associées à la réflexion quant à ce projet. Après une première esquisse, proposée par l'architecte, chacun a pu y apporter des modifications pour en arriver aujourd'hui à un local fonctionnel, confortable et accueillant. Ces 90 m² sont inférieurs à ce dont disposaient ces associations à l'Espace Kennedy mais l'agencement et l'aménagement des pièces compensent la perte de surface. De plus et comme certains le disent « Au moins, cet hiver; nous n'aurons pas froid ».

Tous les travaux de modifications, de rénovation, d'aménagement ont été réalisés par les agents municipaux de la commune.



Intérieur terminé

Quelle transformation, au début ce n'était que des garages ! Maintenant, on y trouve un espace de convivialité, un de distribution, un vestiaire et un bureau.

Quant à la situation géographique, chacun s'accorde à dire, que cet espace humanitaire, situé près de la mairie, reste toutefois discret et facilitera les démarches auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Une fois le projet bien avancé, une des dernières étapes a été de trouver un nom à ces locaux. Plusieurs idées ! Une seule retenue : « La Maison du Cèdre ». Tout simplement pour faire référence au grand cèdre, cet arbre remarquable, situé près de là et récemment mis en valeur par l'aménagement de l'avenue. De plus, quand on consulte le langage des arbres, le cèdre est le symbole de la confiance ; élément supplémentaire pour retenir ce nom.

L'inauguration, quant à elle, a eu lieu le jeudi 7 juin, en présence des responsables départementaux et locaux, de bénéficiaires de ces associations, d'agents communaux et d'élus de la Communauté de Communes. Maintenant, la Maison du Cèdre est une réalité. Elle doit vivre.

Ces quatre associations hébergées, qui réalisent des actions complémentaires, ont une mission en commun : aider ceux qui en ont besoin.



Après les travaux

UNE GRANDE DAME TIRE SA RÉVÉRENCE

Le 26 mai dernier, l'Espérance fêtait ses 90 ans au cours d'une journée mémorable, où des matches d'anciens joueurs et de plus jeunes ont eu lieu dans une ambiance conviviale et amicale. La soirée s'est terminée par un repas avec plus de 400 convives. Pourtant, cet anniversaire marque également la fin de l'Espérance puisqu'un nouveau club vient d'être créé « le Football Club Boutonnais », concrétisant ainsi la fusion de « l'Espérance de Chef-Boutonne » avec le club de Gournay « l'AS Gournay ». Cette nouvelle entité débutera en championnat en septembre prochain.

Quel paradoxe ! Quelles sont les motivations qui ont poussé les dirigeants en charge à s'unir ? Quelles vont en être les conséquences principales ?

UNE ASSOCIATION INCONTOURNABLE

Avant même de répondre à ces questions importantes, revenons un instant sur l'histoire de l'Espérance, cette association qui s'est immiscée dans la plupart des familles chef-boutonnaises. Dans le numéro de Couleur Boutonne du « 2^e semestre 2008 », un article complet évoquait l'historique de cette association incontournable localement. Sans revenir en détail sur les faits, rappelons néanmoins que l'Espérance n'était pas simplement, au tout départ, une association « de foot ». La gymnastique et la préparation militaire étaient au menu des activités jusqu'en 1966 pour cette dernière.

Néanmoins, les souvenirs liés au football sont nombreux. Deux victoires en coupe des Deux-Sèvres, les différentes montées en départemental ou en régional sont autant d'événements

qui resteront gravés dans les mémoires des chef-boutonnais et des 1400 joueurs qui ont signé un jour ou l'autre une licence chez les « verts ». N'oublions pas non plus les 17 présidents successifs qui ont impulsé avec de nombreux bénévoles leur envie pour le développement du club et leur passion pour le football.

L'Espérance en 1922



1922 : L. Collin - A. Daniaud - H. Giroix (président) - J. Boudaut - Beaufifier - M. Gadioux - A. Villeneuve - R. Villeneuve - Bardin - Gouin Gachet - J. Barbeau - E. Petit.

LA FUSION : UN CHOIX INITIÉ DEPUIS QUELQUES ANNÉES.

Fin août, le FC Boutonnais jouera officiellement ses premiers matchs de foot, équipé de nouvelles couleurs et composé de joueurs issus de l'Espérance et de l'AS Gournay.

Ce rapprochement ne s'est pas fait en un jour et il est simplement l'issue d'un processus engagé depuis plusieurs années. En effet, l'école de foot est déjà cantonale et les jeunes de l'AS Gournay jouent donc depuis de nombreuses années avec « l'Espérance ».

Par ailleurs, depuis la saison 2009-2010, les deux clubs disposaient d'une équipe réserve commune qui évoluait en 5^e division. Cette fusion d'une équipe a été provoquée par la baisse des effectifs des deux entités, qui constitue une des raisons de la création du FC Boutonnais.

D'une part, l'évolution de la démographie globale en milieu

rural n'est pas favorable au niveau des moins de 40 ans, du fait des départs pour les études et pour le travail. Cette tendance est générale et se retrouve également au niveau des effectifs des enfants dans les écoles.

D'autre part, le football est certainement le sport dont les règles et l'organisation n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. Une désaffection de ce sport est d'ailleurs réelle quand on mesure l'évolution générale des licenciés, au niveau national : moins 14% de licenciés entre septembre 2006 et septembre 2011, soit moins 332 000 licenciés (1 988 000 en 2011 pour 2 320 000 en 2006). Une véritable concurrence existe entre sports amateurs. L'adaptation de l'organisation de chaque sport est donc une nécessité pour survivre et se développer. C'est pour contrer ces diminutions d'effectifs et moins « galérer » pour constituer les équipes seniors que les deux clubs ont décidé de franchir aussi le pas de la fusion.

Enfin, créer un club ambitieux qui pourrait retrouver l'échelon régional est la dernière motivation qui a réuni ces clubs. Ce projet fédérateur est réaliste.



Les six derniers présidents de l'Espérance et Fabrice MICHELET, le maire

DE NOUVELLES COULEURS ET UN PROJET FÉDÉRATEUR

Cette fusion ne signifie pas la disparition du foot sur le stade de Chef-Boutonne ou celui de Gournay. L'équipe première (2^e division) et la réserve A (4^e division) évolueront à Chef-Boutonne. La réserve B (6^e division) jouera quant à elle « à domicile » à Gournay.

Plus de rouge, plus de vert mais de nouvelles couleurs (violet, gris et noir) symboliseront ce nouveau projet commun, né officiellement fin mars. En effet, le FCB existe déjà depuis quelques semaines, en vue de préparer sereinement la saison prochaine et regroupe au sein du conseil d'administration les dirigeants des deux anciens clubs, à parité. Son président est Nicolas Magneron (dernier président de l'Espérance) et son vice-président est Eric Gouinaud (dernier président de l'AS Gournay). Depuis cette création, tous les bénévoles s'activent pour bâtir un projet cohérent, ambitieux et la motivation est réelle.

Pour concrétiser ce nouveau départ, le club a décidé de confier à Cyril Hiver, les entraînements et la responsabilité de l'équipe première. Il s'agit d'un retour puisqu'il a été entraîneur durant deux saisons, marquées par une montée en première division et une finale de la coupe des Deux-Sèvres.

Souhaitons donc à ce nouveau club bonne chance pour l'avenir et pourquoi pas une montée en fin de saison ?



Les nouvelles couleurs du FC Boutonnais

QUE MANQUE-T-IL SUR CETTE PHOTO ?



Peut-être que ceux qui connaissent bien les Vaux et son histoire n'auront aucun mal à trouver la bonne réponse à cette question assez difficile. Comme petite indice voilà une deuxième photo.

Oui, ce qui manque est bien le château d'eau. La photo est bien celle de la rue du Château d'eau et ce « château » n'existe plus. Souvent, quand il y a besoin de donner un nom à une rue, on choisit celui d'un bâtiment qui s'y trouve. Et c'est le cas pour cette rue où se trouvait un château d'eau jusqu'en juillet 2006, date à laquelle il a été démolie.

On voit des châteaux d'eau partout en France. Ils font partie intégrante du paysage mais dans d'autres pays ils sont plutôt rares. Les touristes étrangers, notamment les britanniques, restent stupéfaits en voyant ces structures et se demandent à quoi elles servent.

Alors, à quoi sert un château d'eau ? Il s'agit tout simplement d'une construction destinée à stocker l'eau, placée en général sur un sommet géographique pour permettre de la distribuer sous pression. C'est pour cela que la quasi-totalité des communes ont été dotées de tels édifices qui dominent le paysage.

Le stockage de l'eau dans un réservoir joue un rôle de tampon entre le débit dont les abonnés ont besoin et le débit fourni par la station de pompage. Il permet ainsi d'éviter de démarrer trop souvent les pompes et de les protéger. Ce stockage permet également de faire face aux demandes exceptionnelles en cas d'incendie.

L'eau potable est acheminée, en passant par un centre de traitement, au château d'eau pour être envoyée ensuite dans un réseau gravitaire vers les abonnés. C'est la hauteur à laquelle se trouve la cuve de stockage qui détermine la

pression arrivant aux robinets. C'est pour cela que tous les châteaux d'eau ne sont pas de la même hauteur. Les plus grands peuvent contenir plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes d'eau.

L'alimentation en eau potable est un symbole de civilisations avancées sur le plan technique, mais aussi sur celui de l'organisation. En 100 après Jésus-Christ, Rome compte 19 aqueducs, 250 châteaux d'eau et 1352 fontaines qui apportent l'eau courante à la ville. Après une longue éclipse dans la civilisation européenne, remplacé par le



système plus rudimentaire du porteur d'eau, le château d'eau réapparaît au XIX^e siècle. En France, en 1930, 23 % des communes sont équipées d'un réseau de distribution d'eau à domicile. En 1945, seulement 30 % des communes rurales sont équipées. Selon Le Figaro, « c'est à la fin des années 1980 que la quasi-totalité des Français bénéficiait de l'eau courante à domicile ».

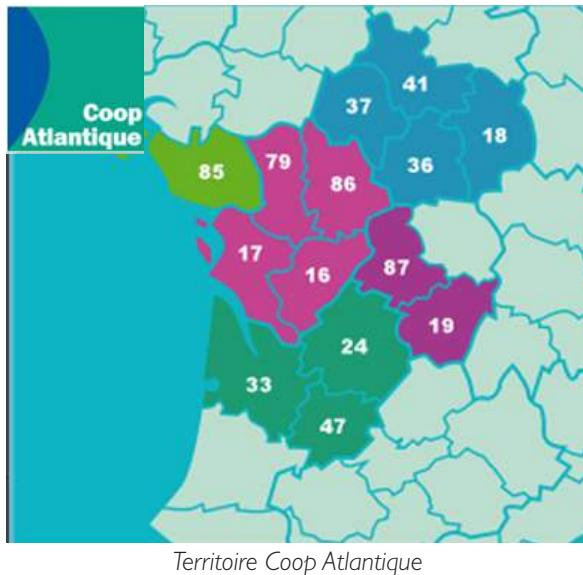
Et les britanniques ? Eux, ils n'ont pas de château d'eau, ils ont une cuve dans les combles au plus haut de la maison. Cette position de la cuve assure la pression nécessaire. Chaque fois que l'on utilise de l'eau, un robinet à flotteur permet que la cuve se remplisse à nouveau. Cependant, dans les maisons plus récentes, les cuves dans les combles sont remplacées par des cuves sous pression. C'est bien du fait de cette différence qu'ils regardent nos châteaux d'eau avec un air aussi surpris.

Pour nous tous, les châteaux d'eau font partie du décor ambiant sans pour autant qu'on y prête attention. Pourtant, n'oublions qu'au XXI^e siècle, bien des pays ne disposent pas encore d'installation fixe pour l'eau potable. Ce n'est encore pour eux qu'un rêve.

EN CENTRE VILLE DEPUIS PRESQUE 40 ANS

Un des atouts majeurs de Chef-Boutonne est de disposer de deux grandes surfaces en centre ville : « Intermarché » et « U express ». Dans ce numéro, nous avons choisi de vous présenter U express du fait de son récent changement d'enseigne.

Tout d'abord, il faut savoir que même si différentes enseignes se sont succédé ces dernières années, la Coop, ATAC, Champion, Carrefour Market, puis U Express, le propriétaire du magasin est toujours le même depuis son ouverture en 1973 : il s'agit du groupe Coop Atlantique. Cette entreprise dont le siège est situé à Saintes, est une coopérative de consommateurs entre Loire et Garonne, avec environ 300 points de vente sur 14 départements (voir carte). Ses sociétaires sont des clients-coopérateurs.



En 2012, le contrat d'approvisionnement de Coop Atlantique avec son ancien partenaire (Carrefour) arrivant à terme, elle a choisi d'adhérer à la Centrale d'achats Système U Ouest qui est une Coopérative (de commerçants) avec qui elle partage des valeurs communes. Elle bénéficie donc d'un accord de partenariat commercial avec la coopérative Système U pour ses achats et l'utilisation des enseignes suivantes : Hyper U, Super U, U Express, Coop, ED, L'Aloyau, Ecofrais, Toquenelle (restaurant) et 1000 frais (commerces multi-services indépendants). C'est ainsi que le magasin est devenu U Express le 05 janvier 2012.

Le magasin est géré par un chef de magasin et des responsables des services : administratif, rayon frais, rayons de produits de grandes consommations, et rayon boucherie. Au total l'équipe est composée de 21 salariés dont certains travaillent là depuis plus de vingt ans.



Chaque salarié a des fonctions spécifiques. Cependant la dimension du magasin nécessite une polyvalence de ses employés en termes de métiers et de missions afin de satisfaire au mieux les clients, qui peuvent d'ailleurs ressentir la dimension « familiale » de l'entreprise fondamentalement tournée vers l'Homme de par sa vocation de coopérative.

La clientèle est diverse, de tout âge et de toutes catégories socio-professionnelles. La zone de chalandise s'étend sur 20 km autour de Chef-Boutonne. Les associations font aussi partie de la clientèle d'autant plus que les produits non vendus lors des manifestations associatives sont repris par le magasin.

L'établissement propose une large gamme de produits avec chaque jour des nouveautés en restant à l'écoute des demandes des consommateurs. En dehors d'un assortiment de produits de marques nationales, de marque U et Bien Vu, de produits régionaux, l'équipe commerciale s'applique à chaque fois qu'elle le peut à travailler avec des entreprises locales reconnues pour leur savoir faire et la qualité des produits qu'elles commercialisent.

Un des avantages différenciels du magasin est de composer une amplitude horaire d'ouverture de douze heures par jour (de 8h à 20h), sans oublier le dimanche matin (de 9h à 12h30).

On peut aussi relever une autre particularité : un employé s'attache à servir tous les clients à la station service ; ce qui est important quand on est âgé ou peu valide.

Si des agrandissements, des changements d'enseigne ont fait évoluer le magasin, une chose est certaine, il fait partie de cette vie chef-boutonnaise de proximité.

AGENDA

5 au 8 juillet	PECH - Concours de pêche à la carpe 72 h Étang de Javarzay	2 octobre	Don du Sang - de 16h30 à 19h30 - Centre Culturel
11 juillet	Municipalité - Réunion publique - 20h30 Centre Culturel	6 octobre	PECH concours de pêche (truites) Étang de Javarzay
12 juillet	Don du sang - Centre Culturel	14 octobre	Amicale des pompiers - Loto - Ferme du château
12 juillet	Vente communale de matériel de 17h à 20h - Centre Kennedy	21 octobre	Spectacle Les Virooneux d'O Bourg Centre Culturel
13 juillet	Concert Surfin'Boutonne avec ANKSOR à 21 h - Place Cail	31 octobre	FC Boutonnais - Soirée couscous - Gournay
14 juillet	Fête Nationale - Site du château Jeux pour enfants, repas, bal, feu d'artifice	31 au 11 nov	Festival Ciné Chef
29 juillet	Les Estivales d'ArtenetRA - Église de Javarzay Concert trompette, trombone, piano - 17h	11 novembre	Cérémonie commémorative Monument aux morts
5 août	PECH repas - site du château	18 novembre	Séance de cinéma gratuite de l'Amicale des Sapeurs Pompiers - Centre Culturel
6 août	Journée du cyclotourisme - site du château	25 novembre	A P E - Vide coffre à jouets - de 8 h à 13h Ferme du château
14 août	Concert Surfin'Boutonne avec ICEBREAKER 21 h - Place Cail	29 novembre	Don du sang - de 16h30 à 19h30 Ferme du château
15 au 19 août	PECH concours de pêche à la carpe 96 h Étang de Javarzay	30 novembre	A P E L - Loto - Ferme du château
18 août	Demi finale des jeux intercommunes à Sauzé-Vaussais (finale prévue le 25 août)	7 décembre	Cérémonie de la Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers - 18h - Centre Culturel
31 août	FC Boutonnais - Tournoi du Cœur du Poitou Stade de Gournay	8 décembre	Téléthon
1 ^{er} au 7 septembre	Marchavec - Voyage des Ainés (Alpes du sud)	13 décembre	A P E L - Fête de Noël des Écoles du Sacré-Cœur Centre Culturel
9 septembre	A P E - concert Olivier VILLA 17h - Centre Culturel	15 décembre	Marchavec - Marché de Noël - Centre Culturel
15 et 16 septembre	Journées du Patrimoine	23 décembre	FC Boutonnais - Loto - 14h - Ferme du château
		29 au 3 janvier	Marchavec - séjour ski des plus de 18 ans

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Du 1^{er} octobre au 15 mars

Le lundi de 10h à 12h et de 15h à 17h30 - Le mardi de 15h à 17h30

Le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30

Le jeudi de 15h à 17h30 - Le vendredi de 15h à 17h30

Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

Du 16 mars au 30 septembre

Le lundi de 10h à 12h et de 15h à 19h

Le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h

Le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h



MAIRIE
7 rue de l'Hôtel de Ville et des Écoles - 79110 Chef-Boutonne
Tél. 05 49 29 80 04
mairie-chefboutonne@paysmellois.org - www.chef-boutonne.fr

 Commune de Chef-Boutonne

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30 12h30	- -	8h30 12h30	- -	8h30 12h30
13h30 17h00				

Bulletin d'information municipal - Juillet 2012

Directeur de publication : M. Fabrice Michelet
Rédactrice en chef : M^{me} Valérie Inglis

Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs
BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize 